

Police Municipale  
N° tél. : 01.69.49.77.66  
N/Réf. : MAE/EF/rl

Certifié conforme par le Maire compte tenu de la publication en Préfecture le 28 septembre 2011

**ARRÊTE N° 2011/466**  
**(Série A)**

**OBJET :** ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VÉHICULES RUE CHARLES DE GAULLE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,  
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,  
VU le Code de la route, article L. 411-1,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,  
VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
VU l'arrêté n°2009/419 (série A) du 6 octobre 2009, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc Antoine EVIN, Conseiller Municipal délégué, Chargé de la Sécurité, du Stationnement et de la Circulation,

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par Mademoiselle DELANOUE Christelle, pour le samedi 15 octobre 2011, la journée, à partir de 8h00, à Yerres.

**ARRÊTE**

Article 1 : En raison du déménagement du mobilier de Mademoiselle DELANOUE Christelle, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, pour 1 camion de 11m3, le samedi 15 octobre 2011, au 25 rue Charles de Gaulle, la journée, à partir de 8h00.

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à YERRES, le 26 septembre 2011



Marc Antoine EVIN  
Conseiller Municipal délégué,  
Chargé de la Sécurité, du Stationnement  
Et de la Circulation